

Agriculture

Le Conseil fédéral veut autoriser la culture d’OGM

Le gouvernement ne souhaite pas reconduire le moratoire au-delà de 2017. Un projet qui suscite déjà de vives oppositions

Judith Mayencourt

«Je ne vous le cache pas. Si ce projet est approuvé par les Chambres fédérales, les Verts lanceront très certainement un référendum. Et je ne donne pas cher de la loi devant le peuple.» Voilà la réponse, claire et nette, de la Vaudoise Adèle Thorens, coprésidente des Verts suisses, au projet d'autorisation des OGM mis en consultation hier par le Conseil fédéral. Plus question de reconduire le moratoire après 2017. Dès 2018, les agriculteurs devraient pouvoir planter des pommes de terre, du maïs ou du blé génétiquement modifiés, à des conditions strictement définies par la loi (*lire ci-contre*).

Ce qui a motivé le changement de cap du gouvernement? Les résultats des études scientifiques menées durant cinq ans dans le programme de recherche national consacré aux OGM. Publié l'automne dernier, le PNR 59 n'a identifié aucun risque significatif, ni pour la santé ni pour l'environnement. Si pour l'heure les variétés disponibles sur le marché ne présentent pas d'avantage pour l'agriculture suisse, les chercheurs estiment qu'il n'y a aucune justification scientifique au maintien du moratoire, en vigueur depuis 2005 déjà. D'où la préparation d'une nouvelle loi, pour combler les lacunes du droit sur le génie génétique.

«Ce projet de loi, qui s'appuie sur une véritable légitimité scientifique, est une très bonne nouvelle. Il est temps de sortir enfin de l'obs-



Selon les résultats d'études nationales, les OGM ne représentent aucun danger. KEYSTONE/G. BALLY

Que prévoit le projet?

L'idée de base du projet, c'est faire coexister en Suisse les cultures conventionnelles et les cultures génétiquement modifiées, avec la possibilité de créer des régions sans OGM. Les paysans qui optent pour des cultures OGM doivent s'annoncer auprès du registre des cultures de l'Office fédéral de l'agriculture. Pour éviter la dissémination des pollens, la loi fixe des distances d'isolement minimales: 12 mètres pour les pommes de terre, le soja, le blé et les betteraves sucrières. 100 mètres pour le maïs. A proximité d'une forêt, d'un lac ou encore d'une surface

herbagère non agricole, la distance minimale est abaissée à 6 mètres. Elle peut être augmentée s'il s'agit de biotopes. Les produits contenant des OGM devront être clairement étiquetés. Seuls les produits contenant moins de 0,9% d'OGM échappent à cette obligation d'étiquetage. La loi exige aussi que la séparation des flux soit garantie dans toute la filière de production. Enfin, le gouvernement veut autoriser la plantation, à titre expérimental, des OGM comportant des gènes de résistance à des antibiotiques. La culture de telles plantes reste néanmoins interdite. **J.MT.**

curantisme qui a bloqué le débat sur les OGM», se réjouit Fathi Derrder. Le conseiller national PLR vaudois, qui avait interpellé l'an dernier le Conseil fédéral sur ce sujet, ne déplore qu'une seule chose: que le gouvernement n'ait pas présenté la future loi plus tôt, de manière à éviter que le Parlement ne reconduise le moratoire sur les OGM, l'automne dernier. «Nous avons perdu quatre ans! C'est dommage, car la force de la Suisse, c'est d'être innovante.»

Même son de cloche auprès du PDC Jacques Neirynck, grand défenseur de la recherche génétique en Suisse. «C'est très positif, mais cela arrive bien tard, souligne le professeur honoraire à l'EPFL. Le moratoire décidé en 2003 a tué toute la recherche sur les OGM en Suisse. Et on a supprimé une possi-

La date de sortie du nucléaire n'est toujours pas agendée

La bataille de l'énergie repart de plus belle entre economiesuisse et les organisations vertes. Voici les points chauds

La Suisse a décidé de tourner le dos au nucléaire. Mais quand débranchera-t-elle sa dernière centrale atomique? On ne le sait toujours pas à l'issue de la consultation sur le projet «stratégie énergétique 2050» lancée par le Conseil fédéral et qui se termine aujourd'hui. Le gouvernement, rappelons-le, veut réduire la consommation moyenne d'énergie par personne de 35% (base an 2000) à l'horizon 2035.

Ceux qui pensaient que des solutions consensuelles allaient se dégager peuvent déchanter. Coup sur coup, les principaux lobbies viennent cette semaine de donner de la voix. Pour les associations environnementales (WWF, Greenpeace, Pro Natura, etc.), il faut taxer davantage les gaspilleurs d'énergie et ne pas sacrifier le paysage sur l'autel de la production. Economiesuisse, qui prenait position hier, refuse de nouvelles taxes et prédit un recul de 25% du PIB si l'on suit la stratégie du Conseil fédéral. Le gouvernement va mainte-



La conseillère fédérale Doris Leuthard n'articule aucune date quant à la sortie effective du nucléaire. KEYSTONE/PETER KLAUNZER

nant revoir sa copie. Petite revue des principales batailles à venir.

Fin du nucléaire: 2024 ou 2044?

Les milieux écologistes veulent débrancher les centrales le plus vite possible. Mühleberg immédiatement et Leibstadt, la plus jeune centrale, au bout de quarante ans, soit en 2024. Les exploitants des centrales veulent au contraire rentabiliser au maximum les installations tant que la sécurité est garantie. Cela nous

amène à un horizon fixé à 2044. Certains vont au-delà et refusent toute date de sortie. Une majorité politique pourrait se dégager pour un abandon de l'atome autour de 2035, un chiffre qui apparaît dans un document du Conseil fédéral. Doris Leuthard, cependant, a toujours refusé d'articuler une date.

Energie hydraulique et éolienne versus paysage
Les organisations écologistes ne veulent pas sacrifier le paysage ou

la biodiversité. Selon elles, l'hydraulique est déjà exploité à 95%, inutile donc d'en rajouter. Il est plus efficace d'économiser. Pour les éoliennes, les associations sont prêtes à quelques concessions mais demandent de définir des zones de protection.

Du côté d'economiesuisse et de la droite, on rétorque qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. A savoir la sortie du nucléaire sans pousser, partout où c'est possible, l'énergie hydraulique et éolienne. Il est donc demandé une limitation des recours. Le Conseil fédéral va dans ce sens, lui qui prévoit une procédure spéciale pour des objets «d'intérêt national».

Efficiencia: volontaire ou contrainte?

Tout le monde en convient: le potentiel d'économies d'énergie en Suisse est énorme. Maisons mieux isolées, appareils moins gourmands, industries modernisées, les projets ne manquent pas. Les associations écologistes estiment qu'avec une politique efficiente on peut économiser l'énergie produite par six centrales nucléaires de type Mühleberg. Encore faut-il user de la carotte et du bâton. A savoir récompenser les économes et punir financière-

bilité à l'agriculture suisse de se développer de manière innovante.» Reste, reconnaît Jacques Neirynck, qu'il sera très difficile de surmonter la méfiance collective à l'égard des OGM.

En effet, la future loi déclenche une pluie de critiques, tant chez les consommateurs que chez les paysans. «Les consommateurs restent très méfiants et rejettent ces produits. L'agriculture suisse a fait du «sans OGM» une marque de fabrique. Pourquoi changer cela et accepter des risques alors qu'aucun avantage n'a pu être démontré? Introduire des OGM risquerait d'effriter la confiance des consommateurs dans les produits agricoles suisses», fait valoir Mathieu Fleury, secrétaire général de la FRC.

«Je ne connais pas de paysan qui voudrait se lancer dans la culture de produits que les consommateurs rejettent», confirme le PLR fribourgeois Jacques Bourgeois. Le directeur de l'Union suisse des paysans doute d'ailleurs que la Suisse puisse pratiquer en parallèle des cultures avec et sans OGM. Maintenir des distances de sécurité entre les cultures et mettre en place des filières séparées engendrerait des coûts très importants, qui renchériraient le prix des produits agricoles. Et encore faudrait-il définir quelles sont les plantes qui pourraient s'inscrire dans la stratégie de qualité mise en place dans la politique agricole. «Cette fameuse plante miracle, qui apporterait un bénéfice tant pour les paysans que pour les consommateurs, je ne la vois pas vraiment!» martèle Jacques Bourgeois.

La procédure de consultation, lancée hier, court jusqu'à la mi-mai. Elle s'annonce très épineuse. Ni Johann Schneider-Ammann, en charge de l'Agriculture, ni Doris Leuthard, en charge de l'Environnement, ne sont venus présenter publiquement le projet.

ment les gaspilleurs. Au menu, des interdictions d'appareils et un système de bonus-malus. Economiesuisse ne veut pas en entendre parler. Elle combat la hausse du coût de l'énergie car il en va de la compétitivité des entreprises. Elle demande que la population puisse trancher si le monde politique introduit de nouvelles taxes.

Solaire: des subventions à la hausse?

La Suisse a pris beaucoup de retard dans ce domaine par comparaison à l'Allemagne. Voilà pourquoi les organisations vertes veulent qu'on mette les bouchées doubles et qu'on déplaçonne les subventions en faveur des installations photovoltaïques. Economiesuisse trouve que c'est jeter l'argent par les fenêtres. Elle fait remarquer que le prix des panneaux baisse et donc que l'Etat n'a pas à subventionner cette activité. Elle indique que l'Allemagne a revu d'ailleurs sa politique en ce sens.

Arthur Grosjean Berne



Lire l'éditorial en page une: «Nucléaire: oui à une fin en 2035»

La fronde antipilule s'étend

La France suspend la commercialisation de la pilule contraceptive Diane 35. La Suisse appelle à nouveau au calme

Un autre traitement est rattrapé par la polémique autour des pilules contraceptives: Diane 35. Les autorités françaises ont annoncé hier que sa commercialisation sera suspendue d'ici à trois mois. Ce médicament et ses génériques seront progressivement retirés du marché hexagonal. Les autorités helvétiques, elles, appellent une nouvelle fois au calme.

Selon le Pr Dominique Maraninchi, directeur général de l'agence française du médicament, Diane 35 «n'est pas une bonne pilule». A l'origine, ce produit est un traitement

«Des milliers de femmes prennent ces traitements. Les effets indésirables sont très rares et connus depuis longtemps»

Daniel Lüthi
Porte-parole de Swissmedic

antiacné, dont l'usage a été détourné comme contraceptif oral. Et même pour éloigner les boutons, Paris considère qu'il présente des risques excessifs par rapport aux avantages.

Le problème? Comme les pilules de la troisième et de la quatrième génération, ce produit augmente les risques de thrombose ou d'embolie. Selon les autorités françaises, ce danger est quatre fois plus élevé chez les femmes qui prennent Diane 35. En Suisse, quatre décès et vingt-huit thromboses ou embolies pulmonaires liés à la cyprotérone (principe actif contenu dans Diane 35 et ses génériques) ont été annoncés à Swissmedic depuis 1990. «Des milliers de femmes prennent ces traitements, précise son porte-parole, Daniel Lüthi. Les effets indésirables sont très rares et connus depuis longtemps.»

L'organe de contrôle des médicaments n'envisage pas de suivre la décision des autorités françaises, car «aucun nouveau signal, aucune nouvelle étude ne montre que le rapport risque-bénéfice de ce médicament a changé». Il renvoie donc aux recommandations émises en octobre 2010 pour les pilules de la troisième et de la quatrième génération. A savoir de ne prescrire ces traitements qu'après un examen minutieux de la patiente, en prenant en compte d'autres facteurs de risque.

«La décision française m'étonne, renchérit Dorothea Wunder, médecin-chef de l'Unité de médecine de la reproduction au CHUV. Ce médicament présente un risque, comme les pilules de troisième et quatrième génération, et il faut absolument en parler avec la patiente. Mais ses avantages peuvent aussi être importants. Il a une très bonne efficacité contre l'acné par exemple.»

Selon Dorothea Wunder, les femmes qui prennent Diane 35 depuis plus d'une année n'ont aucune raison de changer leurs habitudes. A condition de ne pas présenter d'autres facteurs de risque (surpoids, antécédents familiaux) et de ne pas avoir plus de 35-40 ans. Dans ces autres cas, conclut-elle, «il faut discuter avec son médecin de l'opportunité d'utiliser un autre moyen de contraception.»

Caroline Zuercher